

RECUEIL
des
DELIBERATIONS
de la
COMMISSION PERMANENTE



Conseil général
de la Sarthe

REUNION DU 27 JANVIER 2014

**COMMISSION DE LA SOLIDARITÉ :
ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES
AGÉES ET PERSONNES
HANDICAPÉES**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 27 janvier 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe Solidarité
départementale*

CONVENTION AVEC LA CORPORATION MÉDECINE D'ANGERS (COMA)

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 200 € à l'association de la Corporation Médecine d'Angers.

HABILITE le Président du Conseil général à signer la convention jointe en annexe.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 30 janvier 2014
et de sa publication ou notification le 31 janvier 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

**COMMISSION AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES,
INFRASTRUCTURES ET ROUTES**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 27 janvier 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Infrastructures
Service de la Gestion des Routes*

RÉPARTITION DES CRÉDITS D'ENTRETIEN ROUTIER ET GROSSES RÉPARATIONS DE CHAUSSÉES SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET SUR LES ANCIENNES ROUTES NATIONALES TRANSFÉRÉES

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de la répartition suivante :

- programme des enduits superficiels conformément aux tableaux annexés	4 234 600 €
- programme des grosses réparations curatives conformément aux tableaux annexés	963 800 €
- assainissement des plates-formes routières (curage des fossés et arasement des accotements) conformément aux tableaux annexés	1 056 600 €
- préparation des chaussées avant enduits superficiels 2015 dont le détail est joint, comprenant également le programme de colmatage de fissures détaillé dans deux tableaux.	1 294 200 €

DECIDE de la répartition de l'autorisation de programme de **1 536 000 €** votée pour le programme 2014 des grosses réparations de chaussées, conformément aux tableaux annexés,

HABILITE le Président du Conseil général à signer les actes correspondants.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 30 janvier 2014
et de sa publication ou notification le 31 janvier 2014

Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,

Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

**COMMISSION AGRICULTURE,
RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT
LOCAL**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 27 janvier 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction Générale Adjointe du
développement territorial*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - AGENCES DES TERRITOIRES DE LA SARTHE

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

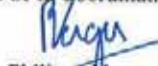
DÉCIDE de valider la cession par le Département, pour un montant de **1 050 €**, d'actions du capital social de la Société Publique Locale Agence des Territoires de la Sarthe, aux collectivités listées en annexe.

PRECISE que la cession d'actions en faveur de la Commune d'Yvré-le-Polin sera effective à la réception de la délibération de son Conseil municipal en ce sens.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 30 janvier 2014
et de sa publication ou notification le 31 janvier 2014

Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,

Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 27 janvier 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction Générale Adjointe du
développement territorial
Laboratoire départemental*

TARIFICATION 2014 DES ANALYSES DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE pour l'année 2014 les tarifs des analyses réalisées par le Laboratoire Départemental conformément à l'annexe jointe.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 30 janvier 2014
et de sa publication ou notification le 31 janvier 2014

Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

**COMMISSION DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 27 janvier 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction Générale Adjointe du
développement territorial
Direction de l'Aménagement
Agriculture et Environnement*

ENVIRONNEMENT

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la convention d'entretien et de valorisation de l'ENS de la Prée d'Amont à Vaas pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017 (annexe 1), ainsi que les avenants éventuels, dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

DECIDE d'abroger les fiches 6.01 Espaces naturels sensibles et 6.02 Milieux Naturels suite à l'adoption du schéma ENS au Budget primitif 2014.

DECIDE d'accorder à :

- la Communauté de Communes des Alpes Mancelles une subvention de **6 762 €**, représentant 20 % des dépenses estimées à 33 812 € HT, pour la déchèterie de Fresnay sur Sarthe
- la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise une subvention de **6 867 €**, représentant 20 % des dépenses estimées à 34 333 € HT, pour la déchèterie de Conlie,
- la Communauté de communes du Pays de Sillé une subvention de **6 000 €**, représentant 20 % des dépenses estimées à 30 000 € HT, pour la déchèterie de Sillé-le-Guillaume,

pour la mise en place d'un accès informatisé à leur déchèterie, dans le cadre de la labellisation ESQUAL niveau 3 (204142-731-0615801 /12430).

ABROGE la fiche 6.3 du guide des aides « projets d'éducation à l'environnement ».

ADOpte pour définir l'ensemble des règles de financement pour les "Trophées du développement durable des collègues" la nouvelle fiche 6.03 jointe en annexe.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 30 janvier 2014
et de sa publication ou notification le 31 janvier 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Vergel

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

**COMMISSION FINANCES,
RESSOURCES ET ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 27 janvier 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Ressources
Service du Budget*

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT MAISON FAMILIALE RURALE DE COULANS SUR GÉE

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu la demande formulée par La Maison Familiale Rurale de Coulans-sur-Gée,
Vu les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder sa garantie à La Maison Familiale Rurale (MFR) de Coulans-sur-Gée à hauteur de 240 000 € soit 80 % d'un emprunt de 300 000 € destiné à financer la construction de trois salles de cours supplémentaires afin de développer son activité.

Cet emprunt sera réalisé auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Durée de la période d'amortissement : 15 ans
- Périodicité des échéances : mensuelle
- Taux d'intérêt fixe : 2,85 %
- Frais de dossier : 238,30 €

Au cas où la MFR de Coulans-sur-Gée, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues ou des intérêts moratoires encourus, le Département s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, à hauteur de 80 %, sur simple demande du Crédit Agricole adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le Crédit Agricole discute au préalable l'organisme défaillant.

Le Conseil général s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues.

AUTORISE le Président du Conseil général à passer avec la MFR de Coulans-sur-Gée, la convention assortie d'une promesse d'affectation hypothécaire de 1^{er} rang, fixant les conditions d'octroi de la garantie du Département et à intervenir à la signature du contrat de prêt avec le Crédit Agricole.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 30 janvier 2014
et de sa publication ou notification le 31 janvier 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 27 janvier 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Ressources
Direction des Ressources Humaines*

RAPPORT RELATIF À LA MISE EN PLACE DE PRÊTS À TAUX ZÉRO EN FAVEUR DES AGENTS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SARTHE

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la création d'un dispositif de prêt à taux zéro conformément à l'annexe jointe en faveur des agents du Conseil général.

D'habiliter le Président du Conseil général à signer les règlements de prêt joints à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 30 janvier 2014
et de sa publication ou notification le 31 janvier 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 27 janvier 2014

DÉLIBÉRATION

Cabinet
Direction de la communication

CONCOURS SARTHE ENDURANCE PHOTOS

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE l'engagement d'un crédit de **6 000 €** pour les différents lots et dotations financières : 3 000 € pour le 1^{er} prix, 1 500 € pour le 2^{ème} prix, 500 € pour le 3^{ème} prix et 1 000 € pour les lots, sur la ligne budgétaire : 6713 32 – 10043.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 30 janvier 2014
et de sa publication ou notification le 31 janvier 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun